

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03/04/17

Dossier complet le :

11/05/17

N° d'enregistrement :

2017-1650

1. Intitulé du projet

Construction d'une pico-centrale hydroélectrique - Bras de la Petite Sensée à Goeulzin (59)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Goeulzin

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Francis Fustin - Maire

RCS / SIRET

| 2 | 1 | 5 | | 9 | 0 | 2 | | 6 | 3 | 6 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
29) Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Installation d'une pico-centrale hydroélectrique d'une puissance de 10,6 Kilo Watt.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'une pico-centrale hydroélectrique au niveau d'une chute d'eau existante sur un bras de dérivation de la Petite Sensée, utilisée autrefois pour alimenter un moulin à eau.
Sa puissance sera d'environ 10,6 kW.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la pico-centrale est la production d'énergie pour l'alimentation de l'éclairage public de la commune. Le surplus sera soit utilisé pour alimenter des sites proches (station d'épuration, bâtiments municipaux...), soit revendu à EDF.

Le retour sur investissement est estimé à 15 ans environ (sans les aides financières), et constituera une économie importante pour la commune.

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une diminution globale de la consommation énergétique de la commune.

Le remplacement de l'éclairage public par de l'éclairage LED se terminera en juin 2017.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le début des travaux est envisagé fin 2017, pour une durée d'environ 3 à 5 mois selon étude technique.

Les turbines seront mises en place à la sortie de la chute d'eau, à la hauteur du conduit.

Le conduit sera bouché pour créer une chambre d'eau (remplissage du conduit) (Voir schéma en annexe 8).

Une fois l'angle d'installation déterminé le cône doit être scellé par du béton maintenu dans un coffrage le temps de la prise. Le conduit pourra être creusé sur les côtés si la solution de mettre en place deux turbines est retenue. Une étude sera menée pour savoir s'il est nécessaire de renforcer le conduit.

La mise en place de deux turbines permettrait d'augmenter le rendement de l'installation et de faciliter les opérations de maintenance.

Aucune mise à sec n'est prévu lors des travaux (possiblement réglage du vannage pour diminuer le débit durant la prise du coffrage).

L'entreprise réalisant les travaux de génie civil sera choisie pour ses compétences dans des réalisations en eau.

L'accès au chantier s'effectuera par le terrain enherbé situé à l'Est du cours d'eau. Les équipements seront protégés durant les travaux pour la sécurité des riverains (voir plan annexe 4).

Il y aura une pose de réseau électrique pour l'alimentation des armoires électriques, par réseau aérien ou enfoul (à définir ultérieurement) (voir plan annexe 4).

Les travaux n'entraîneront aucune défrichement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La pico-centrale aura une puissance d'environ 10,6 kW.

Avec une durée de fonctionnement estimée à 8 322 heures (95 % du temps de fonctionnement à charge complète et 5 % à l'arrêt pour maintenance), la production électrique est estimée à minima à 88 213 kWh, dont 44 520 kWh en période nocturne (à confirmer en fonction des heures d'utilisation de l'éclairage public).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à la loi sur l'eau, car l'ancien moulin est daté de 1623 (voir plan de 1778) prouvant le droit d'eau à durée illimitée, selon la loi du 16 octobre 1919.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Puissance de la pico-centrale = 10,6 kW (considérant un rendement de 60% et un débit de 0,9 m3/s).	
Hauteur de la chute d'eau = 2 mètres Durée de fonctionnement = 8 322 heures Production électrique = 88 213 kWh	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Bras de dérivation de la petite Sensée,
Rue du Marais
59 169 GOEULZIN

Coordonnées géographiques¹

Long. 03°08'68"67 Lat. 50°31'47"34

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 1050 mètres de la ZNIEFF de type 1 "Carrière de Cantin"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE départemental du Nord a été approuvé le 7 juin 2012.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les ruines du château de Goeulzin inscrit aux monuments historiques en 2007 sont situées à environ 450 mètres. L'installation n'aura aucun impact sur ce monument.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une Zone à Dominante Humide entoure le site à environ 50 mètres, en lien avec la petite Sensée. L'installation n'aura aucun impact sur cette zone.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPRN Inondation a été prescrit le 13/02/2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est à plus de 9 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) et la Fédération de pêche ont mis en avant que le cours d'eau n'était pas classé et qu'il n'y avait pas de présence d'espèces protégées.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les caractéristiques du projet ne sont pas de nature à générer un impact sur le milieu naturel. La turbine sera fixée sur un socle en béton au fond du ruisseau, à la sortie d'une chute d'eau existante. Son emprise est très limitée et le ruisseau concerné est très artificialisé (bétonné) : il s'agit d'une dérivation de la Petite Sensée qui alimentait l'ancien moulin. Aucune incidence sur la faune piscicole n'est à prévoir : un dégrillage sera installé en amont afin de l'empêcher d'arriver jusqu'à la turbine. La continuité piscicole sera également assurée puisque le projet ne concerne pas directement la Petite Sensée mais son bras de dérivation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est à plus de 9 km.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est à plus de 1000 m et a été inventoriée pour son intérêt avifaunistique essentiellement. Elle n'est pas en relation avec le site du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La chute d'eau existante est elle-même source de bruit. L'installation des équipements peut l'augmenter (turbine, alternateur). L'habitation la plus proche se situe en face de la route, à environ 20 mètres. Selon les recommandations du fournisseur, il sera possible d'ajouter des isolants phoniques pour réduire le bruit et respecter les réglementations. Par ailleurs, il existe une technologie régulation/couplage silencieuse pour limiter les bruits associés (2dB).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est potentiellement susceptible d'engendrer des vibrations uniquement en phase de chantier d'aménagement, et ce de manière temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Compte tenu de la nature et de la localisation très ponctuelle du présent projet, il n'est pas de nature à avoir des effets se cumulant avec des opérations voisines.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale d'économie d'énergie et d'utilisation d'énergie renouvelable, à faible émission de gaz à effet de serre.

Le projet s'implantera au niveau d'un petit bras de dérivation existant de la petite Sensée et n'en modifiera donc pas le débit. La continuité piscicole n'est pas remise en question donc il n'est donc pas nécessaire d'aménager une passe à poissons. Par contre un dégrilleur sera mis en place à l'entrée du bras de dérivation afin d'éviter tout impact sur la faune piscicole. Par ailleurs, il sera utilisé des peintures et matériaux écologiques.

Il sera mis en place des mesures acoustiques (isolants phoniques) pour limiter les émissions sonores.

Toutes les précautions habituelles de chantier pendant les travaux seront prises afin de préserver les cours d'eau et ses abords, ainsi que les usages du site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet aura des effets environnementaux positifs, car sa vocation est l'utilisation d'une énergie renouvelable.

Etant donnée sa très faible emprise, et l'absence d'impact sur le fonctionnement hydraulique du cours d'eau (bras de dérivation et chute d'eau existante) et le milieu naturel, le projet peut se réaliser sans la nécessité d'une étude environnementale plus poussée. Par ailleurs, dans le cas où une évaluation environnementale serait imposée au maître d'ouvrage, celui-ci devra se résoudre à l'abandon du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Plan de 1778 sur lequel le moulin figure, et témoignant de l'antériorité de l'existence de la chute d'eau
Annexe 8 - Illustrations de type de turbine pouvant être installée et schéma de mise en place

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus




Fait à

Goaulzini

le,

05 05 2017

Signature


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus